



Décision n° 511/2024
Procédure n° : 2024/011
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 1 - Désignation d'un maître d'oeuvre pour réaliser l'extension d'un bâtiment industriel - Métalit

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 11 avril 2024 relative à l'attribution du marché "Désignation d'un maître d'oeuvre pour réaliser l'extension d'un bâtiment industriel - METALIT" à SODA Architectes, 92 Avenue de Paris, 17210 CHEVANCEAUX pour le montant d'offre contrôlé de 49.600,00 € HT soit 59.520,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Commandes supplémentaires	+	€ 8.900,00
Total HT	=	€ 8.900,00
TVA	+	€ 1.780,00
TOTAL	=	€ 10.680,00

AR Prefecture

017-200041523-20241108-DEC511_2024-AU
Reçu le 08/11/2024

Marchés publics

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 17,94% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 58.500,00 € HT soit 70.200,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage Monsieur Claude Belot a donné un avis favorable ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver la modification 1 du marché "Désignation d'un maître d'oeuvre pour réaliser l'extension d'un bâtiment industriel - METALIT" pour le montant total en plus de 8.900,00 € HT soit 10.680,00 € TTC, (20% TVA) (1.780,00 €).

Fait à Jonzac, le 08 NOV. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**